



NOS CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1 - GÉNÉRALITÉS

Les ventes de la société SAS ANOLIS sont faites exclusivement aux présentes conditions générales de vente. Les renseignements figurant dans les catalogues, prospectus, ainsi que les déclarations des vendeurs et techniciens de la SAS ANOLIS ont seulement une valeur indicative. Toute commande ferme et acceptée par la SAS ANOLIS implique, pour le client l'adhésion sans réserve aux présentes conditions de vente qui annulent tout accord oral, toutes clauses et stipulations différentes imprimées sur tout document ou correspondance, sauf dérogation expresse et écrite figurant dans la facture proforma et dans la facture émanant d'un représentant dûment habilité de la SAS ANOLIS. Toute commande même verbale impliquera de façon irrévocable l'acceptation des présentes conditions de vente.

2 - LIVRAISONS, TRANSPORT

Les délais de livraison portés sur la commande ou la proforma, de même que ceux mentionnés sur tout document de la SAS ANOLIS, n'ont qu'un caractère indicatif et des retards éventuels ne donnent pas droit au client d'annuler la vente, de refuser la marchandise ou de réclamer des dommages et intérêts. Toutefois, et en cas de non-respect par la SAS ANOLIS des délais indicatifs de livraison supérieurs à trois mois, la vente pourra être résolue de plein droit et sans qu'il soit dû de dommages et intérêts de part et d'autre, quinze (15) jours après mise en demeure restée sans effet et délivrée par acte extrajudiciaire à la requête du client à la société la SAS ANOLIS d'avoir à livrer.

La livraison sera toujours considérée comme étant effectuée aux magasins ou ateliers la SAS ANOLIS par remise directe au client, par avis de mise à disposition ou par délivrance de la fourniture par un transporteur ainsi désigné soit par le client, soit par la SAS ANOLIS. En cas de retard du client ou du transporteur désigné à assurer l'enlèvement de la marchandise mise à disposition, celle-ci pourra être emmagasinée et stockée après consentement de la SAS ANOLIS aux risques et frais du client. Ces marchandises étant mises à disposition de l'acheteur, la SAS ANOLIS se réserve le droit d'en facturer le montant au client. Cette disposition ne modifie pas l'obligation de paiement et ne constitue pas novation.

Transport : Toutes marchandises, même expédiées franco, voyagent aux risques et périls du destinataire qui doit exercer son recours contre le transporteur en cas de perte, avarie ou retard. Le matériel disponible à la vente s'entend « sauf vente entre-temps ». La SAS ANOLIS se réservant la possibilité de suspendre une livraison en cas de :

- Non-paiement des encours échus
- Non acceptation des conditions de paiement
- Report du délai par l'acheteur.

A la livraison, l'acheteur se doit d'accuser réception des marchandises livrées. Toute contestation doit intervenir dans les quarante-huit (48) heures ; au-delà, la livraison sera réputée conforme à la commande.

La SAS ANOLIS demande au client de vérifier (ou de faire vérifier par le mandataire qui reçoit) l'état apparent des produits à la livraison avec le livreur. Quel que soit le transporteur et en présence d'une anomalie apparente, (avarie, produit manquant par rapport au bon de livraison, colis endommagé extérieurement, bruit anormal, produits cassés, etc...), le client doit refuser le colis.

En cas de défaut, le client doit obligatoirement :

- Déballer le colis en présence du livreur, et inscrire des réserves manuscrites circonstanciées en faisant signer le livreur à côté. Les réserves prises par le destinataire à la livraison constituent des moyens de preuve de l'existence et de l'importance du dommage. Le client ou son mandataire veillera à être précis et complet dans sa rédaction (la simple mention « sous réserve de déballage » est



considérée comme trop générale et imprécise et ne pourra être retenue), et notifier par lettre en recommandé avec accusé réception un courrier de protestation motivé au transporteur dans un délai de trois (3) jours à compter de la réception conformément aux dispositions de l'article L.133-3 du Code de commerce).

- En informer la société SAS ANOLIS par courriel ou courrier recommandé dans un délai de 48 heures suivant la livraison de du colis,
- Pour des raisons probatoires, la SAS ANOLIS recommande de communiquer des photographies sous toutes les faces du colis dans ce même délai.
- Au moindre problème à la réception, il est indispensable de conserver les éléments dans l'état dans lequel ils ont été livrés (accessoires, notices, emballage(s) et suremballage(s) compris).

3 - INFORMATIONS LORS DE LA COMMANDE

Le client doit vérifier l'exhaustivité et la conformité des renseignements qu'il fournit et valide lors de sa commande, notamment concernant l'adresse de livraison, les quantités, couleurs des marchandises, matières et côtes...

La SAS ANOLIS ne pourrait être tenue pour responsable d'éventuelles erreurs de saisie et des conséquences qui en découlent (par exemple des retards ou des erreurs de livraisons). Dans ce contexte, les frais engagés pour la réexpédition de la commande ou frais annexes seraient à la charge du client.

4 - PRIX

Les tarifs sont consultables sur demande du client en fonction de la catégorie et classement du client. Des remises différentes pourront être accordées en fonction de la marque du produit acheté, du classement du client, de la spécificité de l'affaire. Des remises exceptionnelles pourront être accordées en fonction du volume de commande ou du chiffre d'affaire de la commande.

Les prix sont facturés conformément à la commande du client ou à la proforma envoyée par la SAS ANOLIS. Ils pourront être modifiés dans les cas suivants :

- Modification des droits de douane et d'une manière plus générale de la réglementation concernant les produits importés,
- Modification du prix de revient des produits importés résultant notamment de la fluctuation du cours des changes entre celui retenu sur l'acceptation de commande et celui du jour du dédouanement des produits,
- Modification des taxes sur le chiffre d'affaires ou assimilées,
- Création de nouvelles taxes.

Sauf convention particulière écrite, les prix de la SAS ANOLIS s'entendent toujours hors taxes, départ des dépôts des constructeurs ou départ du magasin ou entrepôt de la SAS ANOLIS et port à la charge du client. En outre, tout emballage autre que celui normalement livré par la SAS ANOLIS qui serait réclamé spécialement par le client sera facturé en sus.

5 - PAIEMENTS

Lieu de paiement : Le lieu de paiement est fixé au siège de la SAS ANOLIS quel que soit le mode de paiement. Les traites, effets de commerce, envoie franco, etc ... n'apportent, aucune dérogation au lieu de paiement.

Délais de paiement : Le paiement est exigible à compter de la date de commande.

Retards de paiement : En cas de retard de paiement, la somme due par le client portera de plein droit, et sans qu'il y ait lieu à mise en demeure, à une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal et entraîneront l'exigibilité, à titre de clause pénale prévue par l'article 1152 du Code Civil, d'une pénalité égale à 15 % des sommes restant dues.



Le taux de l'intérêt légal est celui en vigueur au jour de la date d'exigibilité du règlement. Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due et court à compter du jour suivant la date de règlement figurant sur la facture.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payé à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

Toutefois, la SAS ANOLIS pourra exiger le remboursement des frais de recouvrement réellement exposés lorsque ceux-ci sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

Clause résolutoire : Au cas où le client ne paierait pas la totalité du prix à l'échéance convenue, la vente desdites marchandises sera résolue à la seule option de la SAS ANOLIS et ce, sans préjudice de tous dommages et intérêts que la SAS ANOLIS pourrait réclamer, étant expressément convenu que la résolution sera acquise au jour de la délivrance au client d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de paiement fractionnés comportant plusieurs échéances, le défaut de paiement d'une seule échéance rendra la totalité de la somme exigible, et la SAS ANOLIS sera fondée de demander la résolution de la vente dans les conditions ci-dessus mentionnées.

6 - GARANTIE

Le Client, en sa qualité de professionnel averti, déclare avoir procédé préalablement à l'étude des caractéristiques et des performances des produits, des pré - réflexions de la SAS ANOLIS et matériels vendus et qu'il les juge adaptés à ses besoins. En conséquence, le client de la SAS ANOLIS renonce à toute contestation sur ce point. La SAS ANOLIS ne sera donc pas responsable de l'inadéquation du produit aux besoins du client ou d'une impossibilité de l'utiliser ou de dommage lié à son utilisation en raison d'une incompatibilité avec d'autres matériels et équipements tiers.

La garantie est exclue en cas de mauvaise utilisation, erreur de raccordement, négligence, défaut d'entretien ou d'entreposage (notamment entreposage sans protection ou prolongé) de la part du client par rapport aux règles de l'art et, lorsqu'elles existent, aux spécifications techniques indiquées dans le manuel d'utilisation du matériel, comme en cas d'usure normale du produit, d'accident ou de force majeure (telle que définie à l'article 9 ci-dessous). De même, la garantie est exclue en cas de modification ou de transformation du produit ou d'ajout de dispositifs au produit non conforme au manuel d'utilisation ou par une tierce personne qui n'y a pas été autorisée préalablement et par écrit par la SAS ANOLIS. En outre, la responsabilité de la SAS ANOLIS ne pourra être engagée en cas de dommage causé au produit ou à un autre bien en raison de l'utilisation du produit en combinaison avec ou intégré à tout autre produit ou équipement.

Les produits achetés bénéficient de la garantie constructeur indiquée sur la fiche produit et/ou dans la notice jointe avec l'appareil, ou téléchargeable sur le site du constructeur.

A défaut d'avoir notifié à la SAS ANOLIS par lettre recommandée avec accusé de réception dans les huit (8) jours de la réception de la marchandise, toutes réserves relatives à ladite marchandise et autres que celles résultant du transport, le client sera présumé avoir renoncé à toutes réclamations et ne pourra se prévaloir des défauts et vices apparents de la marchandise.

Dans tous les cas, la SAS ANOLIS ne garantit les marchandises vendues par elle que dans la mesure où le type de marchandises vendues est assorti d'une garantie délivrée par le constructeur. La durée de la garantie, liée à celle du constructeur, variera selon le type de marchandises vendues et selon l'origine de fabrication.

La SAS ANOLIS fournira avant toute commande sur demande du client, les conditions de garantie constructeur de la marchandise commandée.

D'une manière générale, le jeu de la garantie constructeur sera régi par les règles suivantes :

- Sont exclues de cette garantie toutes les pièces d'usures telles que courroies, roulements, roulettes, éclairage etc...
- La garantie ne s'entend que pour l'utilisation normale de la marchandise conformément à ses indications.
- Pour bénéficier de cette garantie, le client doit sans délai, adresser à la SAS ANOLIS une note détaillée concernant les circonstances dans lesquelles il s'est aperçu de toute défectuosité.
- La garantie ne jouera que dans le cas où les services techniques de la SAS ANOLIS ou ceux du constructeur reconnaîtraient après examen de la pièce défectueuse que la



défectuosité ne provient ni d'une négligence, ni d'une modification imputable au client.

- La SAS ANOLIS ne sera, en aucun cas, responsable à l'égard du client ou toute autre personne, ni de la perte, ni des dégâts résultants directement ou indirectement de l'utilisation des marchandises, ni du préjudice commercial qui pourrait en résulter.
- La garantie accordée par la SAS ANOLIS est strictement limitée à la fourniture ou au remplacement des marchandises reconnues défectueuses.

En cas de responsabilité de la SAS ANOLIS du fait des marchandises vendues, dûment reconnue par une décision de justice définitive, le montant des condamnations mises à son encontre ne pourra excéder le montant Hors Taxes des marchandises payées par le client.

7 - INSTALLATION, ENTRETIEN

Le client s'engage à effectuer l'installation et l'entretien de la marchandise par un personnel spécialisé et qualifié, et pour certains produits par un personnel agréé par la SAS ANOLIS. Ce personnel devra se conformer au manuel fourni et plus généralement, aux règles de l'art et normes en vigueur dans ce domaine. Le client assurera sous sa responsabilité l'installation, l'utilisation, l'entretien et la garde des matériels. Notamment, il devra obtenir toutes autorisations, licences, certificats nécessaires pour l'installation, l'utilisation et la disposition des marchandises.

La SAS ANOLIS n'assume aucune obligation concernant l'installation et l'entretien des marchandises.

Le client ou tout tiers ne pourra mettre en cause la responsabilité de la SAS ANOLIS du fait des dommages résultant du montage ou du non-respect des règles de l'art et normes en vigueur, ou de l'installation défectueuse ou de l'entretien des marchandises réalisées par des sous-traitants choisis par le client ou travaillant habituellement pour la SAS ANOLIS.

8 - RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

La propriété des marchandises vendues ne sera transférée au client qu'une fois effectué le paiement intégral du prix. Cependant, la charge des risques non limitative, notamment de détérioration, de perte ou de vol des marchandises sera transférée au client dès la date de la livraison. Le client devra donc prendre toutes les assurances nécessaires pour la couverture de ces risques. Nonobstant ce qui précède, à défaut de paiement intégral du prix et en cas de procédure collective (sauvegarde, redressement judiciaire ou liquidation judiciaire), la SAS ANOLIS aura le droit de revendiquer la propriété des marchandises vendues conformément aux dispositions légales, dans un délai de trois mois à partir de la publication du jugement ouvrant la procédure collective ou de sauvegarde. En conséquence, le client s'interdit de revendre ou de transformer la marchandise vendue tant qu'il n'aura pas intégralement réglé le prix à la SAS ANOLIS.

9 - CAS FORTUITS OU DE FORCE MAJEURE

La SAS ANOLIS est libérée de ses obligations pour tout cas fortuit ou de force majeure. Sont notamment considérés comme tels, les événements suivants : Épidémies ou pandémies, inondations et incendies quel qu'en soit la cause, tempêtes, ouragans, catastrophes naturelles, grèves totales ou partielles, blocages (y compris les grèves affectant la SAS ANOLIS ou ses fournisseurs). Le client ne pourra invoquer de tels événements pour annuler sa commande ou suspendre son paiement ou réclamer des dommages et intérêts pour préjudice subi qu'il soit direct ou indirect. Les quantités prêtes à livrer au moment de l'évènement devront être acceptées par le client et payées.

Dans le cas où l'évènement empêcherait la SAS ANOLIS d'exécuter ses obligations pendant plus de trois mois, le contrat de vente pourra être résilié de plein droit sans pouvoir donner lieu à indemnisation d'un éventuel préjudice quel qu'en soit la nature.

10 - LOI APPLICABLE - JURIDICTION COMPETENTE

Le Tribunal de Commerce du ressort du siège social de la SAS ANOLIS est le seul compétent en cas de contestation de quelque nature que ce soit, même s'il y a pluralité de défendeurs ou appel en garantie. Les lettres de changes, LCR ou l'acceptation de règlement n'opèrent ni changement, ni dérogation attributive de juridiction. La loi française sera seule applicable aux présentes.



Je soussigné,

agissant en qualité de :

pour le compte de la société,

Raison sociale :

N° SIRET :

Reconnais avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente avec la société ANOLIS SAS et déclare les accepter sans conditions.

Signature et cachet :

Paraphe :